



Liberté • Égalité • Fraternité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le

21 DEC. 2011

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

**Établissement concerné:**

**ETABLISSEMENT HOSTEIN & LAVAL**

**80 route de la gravière bleue**

**Lieu-dit « Bel-Air »**

**33 480 AVENSAN**

Fiche de suivi n°: 721-520016-2A-1

Référence Courrier : CA -UT33-SPR-11- 901

Affaire suivie par : Corinne ARNOULD  
corinne.amould@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 05 56 24 85 71 Fax : 05 56 24 83 52

Objet : arrêté complémentaire – études de sols complémentaires

**Rapport de l'inspection des installations classées  
à  
Conseil départemental de l'Environnement et des  
Risques sanitaires et technologiques**

**PRINCIPAUX ENJEUX DE LA DEMANDE**

La société Hostein & Laval exerce une activité de sciage de pins maritimes sur les communes de Listrac et d'Avensan.

De plus, suite aux différentes tempêtes de décembre 1999 puis de janvier 2009, le site d'Avensan stocke du bois non traité chimiquement, sous aspersion, activité visée par la rubrique 1531 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et réglementée par l'arrêté ministériel du 3 avril 2000.

La société a démarré son activité d'aspersion au printemps 2011 ; ainsi, elle prélève l'eau de 3 bassins de son site, en faisant l'appoint avec l'eau de l'étang communal des Jaugas, situé à quelques centaines de mètres du site. A ce titre, une convention a été établie entre la mairie d'Avensan et la société Hostein&Laval en avril 2011, sur les modalités et les volumes prélevés.

Des vignes classées AOC Haut-Médoc sont plantées entre l'étang et le site de stockage. Le propriétaire a déclaré un état de stress hydrique de sa vigne, dans un courrier envoyé à la mairie d'Avensan en août 2011.

Une expertise technique de la vigne, sur l'aspect physiologique et sur le sol, a été commandée par la mairie en août 2011 auprès des services de la Chambre d'Agriculture de la Gironde pour connaître l'origine du problème.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00  
Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24  
BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative  
33090 Bordeaux cedex

Comme le souligne le rapport final d'expertise de novembre 2011, le printemps 2011 a connu une forte sécheresse, impactant le cycle de la vigne sur l'ensemble du vignoble médocain, même si les conditions plus humides de juillet et août 2011 ont permis de rétablir l'aspect physiologique de la vigne.

**Enfin, le rapport conclut à la nécessité de réaliser une étude hydrogéologique locale, pour permettre de disposer d'informations sur les circuits de l'eau, prélevée dans la gravière, après aspersion.**

**Elle permettra aussi d'avoir des informations sur la nappe d'eau et de quantifier l'effet éventuel du pompage de la gravière sur celle-ci (particulièrement au niveau des parcelles de vignes).**

Par ailleurs, au cours de la visite des lieux par les services de la police de l'eau et de l'Inspection ICPE, le 25 novembre 2011, la mairie a fait part de son inquiétude à conserver la vocation de l'étang pour des activités nautiques et de loisirs.

Sur le plan administratif, un dossier de déclaration au titre des ICPE a été déposé à la Préfecture de la Gironde le 23 avril 2009 à la Préfecture de la Gironde, pour un stockage maximal de 150 000 tonnes de bois.

Un dossier a été déposé auprès des services instructeurs de la DRIRE Aquitaine le 20 avril 2009, et le 27 avril 2009 au guichet unique police de l'eau de la Gironde.

Un récépissé n'a pu être délivré en raison d'éléments complémentaires demandés à l'exploitant.

L'exploitant a été invité à redéposer un dossier actualisé. En effet, actuellement, selon l'exploitant, le stock est de 77 000 tonnes de bois .

Sur le plan technique, l'exploitant a déclaré utiliser un système d'aspersion en circuit « fermé ».

Ainsi, l'eau est pompée dans chacun des 3 bassins sur le site de la société Hostein&Laval, puis collectée par ruissellement grâce à un devers naturel, par des fossés et par infiltration.

Chacun des bassins est alimenté au besoin, via une vanne, par l'eau de gravière, prélevée par une station de pompage aux abords de l'étang des Jaugas.

L'exploitant avait défini ses besoins en eau, dans un courrier envoyé à la mairie d'Avensan le 1er mars 2011, préalablement à l'établissement de la convention, sur la base de 4m<sup>3</sup>/heure pour 1000m<sup>3</sup> de bois stockés. L'exploitant expliquait qu'après saturation du bois, le volume prélevé dans l'étang devait compenser uniquement la part d'évaporation, soit le tiers de la consommation effective relevée fin septembre 2011 (100 200m<sup>3</sup> et baisse du niveau de l'étang d' 1,10m environ).

Par ailleurs, aucune preuve d'étanchéité des sols, ni aucune analyse des lixiviats n'a été réalisée par l'exploitant sur les 3 bassins du site d'exploitation.

**Aussi, afin de parer à toute pollution de la nappe, l'exploitant sera tenu de rendre étanches les 3 bassins . L'exploitant fournira les attestations d'étanchéité au service d'Inspection.**

Ces prescriptions générales sont issues de l'arrêté ministériel du 3 avril 2000 :

« stockage en circuit fermé : le sol doit avoir une bonne étanchéité. Le recyclage des effluents doit être correctement effectué pour éviter des rejets diffus ».

## **CONCLUSION**

Compte-tenu des éléments exposés dans le présent rapport, nous proposons au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de se prononcer favorablement sur le projet d'arrêté complémentaire joint en annexe, qui prescrit:

- une étude hydrogéologique locale
- une étude technico-économique évaluant la faisabilité de rendre étanches les 3 bassins du site.

En application du code de l'environnement (articles L124-1 à L124-8 et R124-1 à R124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public du ministère de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site internet de la DREAL.

L'inspecteur des installations classées,

  
Corinne ARNOULD